

CINQUANTE-TROISIEME SEANCE DU
COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ETATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Bâle, le lundi 8 novembre 1971 à 13 heures

Ordre du jour

- I. Approbation des procès-verbaux de la cinquante et unième et de la cinquante-deuxième séance.
- II. Relations de change entre les pays de la Communauté et avec l'extérieur*.
- III. Analyse de la quarante-sixième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté).
- IV. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- V. Date et lieu de la prochaine séance.

* Ce point de l'ordre du jour correspond au mandat confié au Comité par le Conseil des Communautés européennes dans les termes suivants: "Le Conseil a décidé (le 19 août 1971) de charger le Comité des Gouverneurs des banques centrales et le Comité monétaire de suivre l'évolution des marchés des changes dans les pays de la Communauté afin de présenter à bref délai des propositions concernant les instruments et les techniques d'intervention destinés à favoriser une réduction progressive des marges de fluctuation des monnaies communautaires entre elles, de nature à améliorer le fonctionnement du marché commun agricole et qui est indispensable pour activer le processus de formation de l'union économique et monétaire".
"Le Conseil a confirmé (le 13 septembre 1971) le mandat confié le 19 août 1971 au Comité monétaire et au Comité des Gouverneurs des banques centrales de rechercher dans les meilleurs délais les méthodes permettant une stabilisation des relations de change entre les pays de la Communauté."